

APPEL A COTISATION 2024



INFORMATIONS RELATIVES A VOTRE STRUCTURE

Nom de votre structure :

Adresse postale :

Téléphone : E-mail :

CALCUL DE LA COTISATION 2024

Suite à une décision du Conseil d'administration de l'URIOPSS Grand Est, pour les adhérents gestionnaires d'établissements ou services, le montant de la cotisation est calculé en application du barème suivant :

Total des produits d'exploitation N-1 (hors produits commerciaux pour les ESAT)*	Taux à appliquer
Inférieur à 1 111 111€	Cotisation minimale de 500 €
Compris entre 1 111 111€ et 3M€	4,5 ‰ (0,00045)
Compris entre 3 et 4 M€	4 ‰ (0,0004)
Compris entre 4 et 5 M€	3,75 ‰ (0,000375)
Compris entre 5 et 6 M€	3,5 ‰ (0,00035)
Compris entre 6 et 8 M€	3 ‰ (0,0003)
Compris entre 8 et 14 M€	2,65 ‰ (0,000265)
Compris entre 14 et 20 M€	2,5 ‰ (0,00025)
Compris entre 20 et 30 M€	2,3 ‰ (0,00023)
Supérieur à 30 M€	2,2 ‰ (0,00022) (cotisation maximale de 11 550€)

*Les cotisations des adhérents de l'URIOPSS Grand Est sont calculées sur la base du total des produits d'exploitation N-1 (hors produits commerciaux pour les ESAT).

Renseignez le **montant du total des produits d'exploitation**€

Renseignez le **taux (dix millième) à appliquer**‰

Calculez le **montant de la cotisation 2024**€

Souhaitez-vous prendre l'abonnement à la revue nationale
Union Sociale à 57€ (facultatif)€

MONTANT TOTAL A ACQUITTER€

MODALITES DE REGLEMENTS

- Par chèque à l'ordre de l'Uriopss Grand Est, à envoyer par voie postale avec le présent bulletin
- Par virement bancaire à la date de/...../2024 en précisant les références « **Nom de votre structure Cotisation 2024** » et en nous envoyer le présent bulletin par mail.

Quel que soit votre mode de règlement, merci de nous adresser ce bulletin par courrier ou par mail lors de votre règlement

Références bancaires Uriopss Grand Est :

CREDIT COOPERATIF – Banque 42559 – Guichet 10000
IBAN/RIB : FR76 4255 9100 0008 0240 0237 182
BIC : CCOPFRPPXXX

Fait à

Le ____/____/2024

Cachet et signature :